



Distr.
LIMITEE

A/C.5/L.755
26 novembre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 70 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Répartition géographique du personnel du Secrétariat

Pologne : sous-amendements aux amendements soumis par les Etats-Unis
d'Amérique (A/C.5/L.754) au projet de résolution présenté par le
Brésil, l'Irak, la Nigéria, le Soudan, la Syrie et la Tunisie
(A/C.5/L.747)

1. Dans le nouveau texte proposé pour l'alinéa b) du paragraphe 1 du dispositif, après les mots "des connaissances linguistiques spéciales" insérer les mots "et pour la classe la plus élevée du personnel de la catégorie des services généraux".
2. Dans le même texte, supprimer les mots "comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (A/5270), en particulier à l'alinéa ii) du paragraphe 69 et au paragraphe 25 de ce document".
3. Dans le nouveau texte proposé pour le paragraphe 2, supprimer les mots "appelés à faire carrière".
